

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 11
Nombre de Conseillers absents : 0
Nombre de pouvoirs : 4
Date de la Convocation : 12/05/2026
Date d'affichage : 12/05/2026



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du Jeudi 21 mai 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un mai à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Etaient présents aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : VARLET Geoffroy, DUFRESNE Anna, GABILLET François, GONNARD Léa, REYMOND Aurélie, AUBERTIN Aurélien, RYNKA Charlotte, FLORIDO Geoffrey, BOSSET-VALESPER Simone, CALBA Joël

Ont donné pouvoir :

BIGOT Agnès a donné pouvoir à GABILLET François
MARMIER Karine a donné pouvoir à FLORIDO Geoffrey
TEPPE Sébastien a donné pouvoir à DUFRESNE Anna
DREYFUS Éric a donné pouvoir à BOYER Dominique

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., M CALBA Joël a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°26053 : Attribution d'une subvention à l'association Cantonaide

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de subvention adressée par l'association **Cantonaide** en date du 04 mai 2026,

Considérant que cette association intervient en faveur des habitants du territoire en apportant une aide ponctuelle aux personnes ou familles en difficultés,

Considérant que la commune souhaite soutenir cette action solidaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide** :

DECIDE

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le 28/05/2026

ID : 001-210101366-20260521-26053-DE



Article 1 :

D'accorder une subvention de **50.00 €** à l'association **Cantonaide**

Article 2 :

Cette dépense sera imputée au budget communal, chapitre 65, article 65748 (subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé)

Article 3 :

Monsieur le Maire est autorisé à procéder au versement de la subvention et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré en séance publique,
A Cruzilles-lès-Mépillat,
Le 21 mai 2026

Le Secrétaire
Joël CALBA

Le Maire,
Dominique BOYER

